

Références bibliographiques

Marion Latour

Cette bibliographie porte sur les politiques linguistiques menées à l'échelle des institutions européennes et des États. Après une première partie reprenant des données générales sur les langues en Europe, les principales étapes de l'action de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe sont rappelées, à travers les documents fondateurs. La troisième partie est plus spécifiquement consacrée à l'enseignement/apprentissage des langues dans les pays européens: rapports Eurydice, études transnationales, nouvelles modalités telles que l'enseignement précoce des langues et l'enseignement d'une discipline intégré à une langue étrangère. La dernière section s'intéresse à la formation et au statut des enseignants de langues vivantes. À l'intérieur des rubriques, les références sont classées par ordre alphabétique d'auteur, sauf dans la seconde partie où une organisation chronologique nous a paru plus pertinente. L'essentiel des références citées sont des ressources électroniques, disponibles en ligne. Une sélection de sites institutionnels clôt le document.

Bibliographie arrêtée en janvier 2008.

LES LANGUES EN EUROPE : DONNÉES GÉNÉRALES

119

Cellule veille scientifique et technologique de l'Institut national de la recherche pédagogique/INRP/Lyon, L'apprentissage des langues, la lettre d'information, n° 9, avril 2005, n. p, téléchargées du site <http://www.inrp.fr/>

Ce dossier en ligne recense des rapports électroniques, ouvrages, thèses et articles de revues portant sur quatre thématiques : enseignement précoce et plurilinguisme; langues et nouvelles technologies; politiques publiques; la situation de la Grande-Bretagne.

Commission Européenne/Bruxelles/Belgique, De nombreuses langues, une seule famille. Les langues dans l'Union européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes/Luxembourg, 2004, 22 p. téléchargées du site <http://ec.europa.eu>

Dans un style synthétique, ce document présente les différentes facettes des langues de l'Union : langues vivantes, régionales, minoritaires, leur apprentissage, la mobilité, le plan d'action mis en place par l'institution et le multilinguisme.

GRIN François, L'enseignement des langues étrangères comme politique publique, La Documentation française, septembre 2005, 131 p.

À la demande du Haut Conseil de l'évaluation de l'école, l'auteur, professeur à l'université de Genève, s'est intéressé aux enjeux de la politique linguistique : quelles langues étrangères enseigner, pour quelles raisons et compte tenu de quel contexte? Trois scénarios sont étudiés : le «tout-anglais», le plurilinguisme et l'esperanto.

GUILLAUME Astrid, NORTH Xavier, RAPATEL Philippe, et al., Le plurilinguisme : dossier, *Langues modernes (Les)*, mars 2006, n° 1, 112 p.

Ce premier numéro de la 100^e année de publication a pour dossier le plurilinguisme. Les approches se diversifient pour intégrer le plurilinguisme dans les pratiques éducatives: apprentissage précoce des langues, intercompréhension, cursus bilingues, etc. Une quinzaine d'acteurs du monde politique et éducatif, français et européens ainsi que différentes institutions tentent de faire le tour de la question.

HERBILLON Michel, *La diversité linguistique dans l'Union européenne : rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne*, 144 p., téléchargées du site de l'Assemblée nationale, n° 902, juin 2003

Le rapport présente les fondements juridiques du régime linguistique des institutions européennes et met en évidence les pratiques linguistiques propres à chaque institution. Après avoir exposé les enjeux linguistiques de l'élargissement, il propose plusieurs scénarios que ce dernier pourrait entraîner en matière de régime linguistique. Enfin, il s'interroge sur la place du français dans les institutions européennes et propose un dispositif pour en faire sa promotion. Des textes législatifs en annexe complètent l'ensemble.

LATOURE Marion, *Les politiques linguistiques en Europe : dossier en ligne*, juin 2006, en cours d'actualisation en février 2008, n. p., consultable sur le site du CIEP: <http://www.ciep.fr/>, rubrique Ressources documentaires/Produits documentaires/Dossier documentaire

Après un rappel des principales publications sur les compétences linguistiques des Européens, le dossier dresse un bilan des politiques linguistiques menées par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. La troisième partie s'intéresse à l'enseignement des langues étrangères en Europe, des données générales aux enseignants de langues en passant par la pédagogie. Une bibliographie reprend l'ensemble des rapports cités.

MOORE Danièle, *Plurilinguismes et école*, Didier/Paris, 2006, 320 p., bibliogr., index thématique (LAL : Langues et apprentissage des langues)

Avec plus de 8 000 langues parlées aujourd'hui dans le monde, les contacts de langues sont fréquents et de natures très diverses. L'auteur retrace et interroge les fondements théoriques et l'évolution des courants de recherche centrés sur l'étude des bi/plurilinguismes et de la diversité linguistique afin de mettre en perspective les tendances actuelles de la pratique éducative en milieu plurilingue. L'ouvrage se déroule en trois parties : les contextes de développement des plurilinguismes, la compétence linguistique et les dynamiques d'apprentissage.

Observatoire européen du plurilinguisme, *Charte européenne du plurilinguisme : assises européennes du plurilinguisme – 2005-2008*, s.d., 8 p. téléchargées du site <http://plurilinguisme.europe-avenir.com/>

Les premières Assises européennes du plurilinguisme, qui se sont tenues les 24 et 25 novembre 2005 à Paris, ont souligné la nécessité de l'élaboration d'une Charte européenne du plurilinguisme. Soumise à pétition depuis décembre 2006, elle sera déposée en octobre 2008 lors des deuxièmes Assises européennes du plurilinguisme auprès des diverses instances européennes et nationales, accompagnée de projets de textes législatifs ou réglementaires.

PICCARDO *Enrica coord.*, La richesse de la diversité : recherches et réflexions dans l'Europe des langues et des cultures, **Synergies Europe**, n° 1, 2006, 269 p.

Le numéro est consacré essentiellement à des articles concernant l'enseignement/apprentissage des langues étrangères récemment parus au niveau européen. Les deux premières parties s'intéressent au *Cadre européen commun de référence pour les langues* et au *Portfolio européen des langues*. La troisième porte sur le questionnement autour du plurilinguisme et sur l'optimisation des démarches d'enseignement/apprentissage des langues, avec une présentation de l'approche herméneutique. Les compétences transversales et la transdisciplinarité sont analysées et une contribution sur la formation des enseignants clôt le numéro.

PILHION *Roger coord.*, CABAU-LAMPA *Béatrice*, CHRIST *Ingeborg, et al.*, L'enseignement des langues vivantes à l'étranger : enjeux et stratégies : dossier, **Revue internationale d'éducation de Sèvres**, n° 33, septembre 2003, p. 23-132, bibliogr.

L'essor des échanges internationaux et l'accroissement de la mobilité conduisent les responsables des systèmes éducatifs à remettre en question et en perspective l'enseignement des langues. Les différents contributeurs de ce dossier analysent la mise en œuvre des politiques linguistiques dans leur pays : Allemagne, Portugal, Royaume-Uni, Suède, et Hongrie pour l'Europe ainsi que des pays de l'Afrique francophone et l'Australie. La Commission européenne expose les grandes lignes de son plan d'action pour les langues et *Eurydice* le bilan de la situation dans trente pays. La dernière analyse est celle du Conseil de l'Europe, dont les travaux constituent la toile de fond sur laquelle s'inscrivent de plus en plus les politiques linguistiques scolaires européennes.

LES POLITIQUES LINGUISTIQUES DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

La Commission européenne

ECOTEC *Research & Consulting Limited*, **Evaluation of the European Year of Languages 2001 : a final report to the Directorate General Education and Culture**, Commission européenne, Direction générale de l'Éducation et de la culture, août 2002, 106 p., téléchargées du site <http://ec.europa.eu/>

Entre novembre 2001 et juin 2002, une évaluation indépendante de l'Année européenne des langues, AEL, a été menée pour le compte de la Direction générale de l'éducation et de la culture. Elle conclut à l'effet catalyseur de ce programme, qui a permis à 190 projets cofinancés et 8 000 activités de voir le jour.

Commission européenne. Direction générale de l'éducation et de la culture. Formation professionnelle, **Rapport sur la mise en œuvre du label européen pour des initiatives innovantes en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues en 1999-2001**, décembre 2002, 19 p. téléchargées du site <http://europa.eu.int>

Après une introduction générale sur les objectifs du Label européen et un aperçu historique, ce document décrit les différentes étapes de la campagne menée autour du Label et donne des informations factuelles pour chaque pays et chaque année d'application.

*Commission européenne/Bruxelles, **Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique : un plan d'action 2004-2006**, juillet 2003, 31 p. téléchargées du site : <http://europa.eu.int/>*

Une résolution du Parlement européen du 13 décembre 2001 a préconisé des mesures en faveur de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique. Le présent plan d'action est la réponse de la Commission européenne à cette demande. Il décrit trois domaines dans lesquels des actions devraient être menées : étendre les avantages de l'apprentissage des langues tout au long de la vie à l'ensemble des citoyens, améliorer l'enseignement des langues et créer un environnement plus favorable aux langues. Il propose une série d'actions à mener au niveau européen entre 2004 et 2006, afin de soutenir les initiatives menées par les autorités locales, régionales et nationales.

*Commission européenne/Bruxelles, **L'indicateur européen des compétences linguistiques : communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil**, août 2005, 22 p. téléchargées de <http://register.consilium.eu.int/>*

Au Conseil européen de Barcelone, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé que soit mis en œuvre un indicateur des compétences linguistiques. La Commission propose les paramètres généraux de l'indicateur, l'approche à adopter pour le premier cycle de collecte de données et les modalités de gestion. Une fiche financière complète ces informations en annexe.

*Commission européenne/Bruxelles, **Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme : communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions**, novembre 2005, 33 p., téléchargées de <http://europa.eu.int/>*

Dans cette communication, la Commission incite les États membres à se doter d'un plan d'action national qui fixerait des objectifs clairs pour l'enseignement des langues aux différents stades du parcours éducatif et sensibiliserait à l'importance de la diversité linguistique. Les autres domaines d'action qu'elle préconise concernent la formation des enseignants, l'apprentissage précoce des langues, l'enseignement d'une discipline par l'intégration d'une langue étrangère, un rôle accru des établissements d'enseignement supérieur, un développement du domaine d'étude du multilinguisme – notamment avec la constitution d'un groupe d'experts indépendants – enfin, un indicateur européen des compétences linguistiques.

*BEACCO Jean-Claude, **Relancer l'éducation multilingue pour l'Europe. Rapport final relatif à l'appel d'offre n° EAC/31/05 – Commission européenne Education et formation 2010 – Langues**, mars 2007, 124 p. téléchargées du site <http://ec.europa.eu/>, glossaire, annexes*

Le rapport s'appuie sur des données fournies par le Groupe de travail sur les langues et les rapports nationaux remis par les États membres lors de l'enquête sur la mise en œuvre du plan d'action de la Commission européenne. Il dégage les grandes tendances de l'enseignement des langues en Europe, les bonnes pratiques observées et formule des propositions d'actions à venir dans les domaines jugés prioritaires.

*CASSIN Barbara, SWAAN Abram de, FRANCESCHINI Rita, et al., **High level group on multilinguism : final report**, septembre 2007, 32 p. téléchargées du site http://ec.europa.eu, annexes, bibliogr.,*

En 2006, la Commission européenne a créé un Groupe de haut niveau sur le multilinguisme composé d'experts indépendants, chargé « de dispenser aide et conseils pour l'élaboration d'initiatives, de donner un nouvel élan et d'apporter des idées nouvelles (...) pour une approche globale du multilinguisme dans l'Union européenne ». Le rapport, qui dresse un état des lieux et formule des recommandations, aborde les thématiques suivantes : sensibilisation

à l'étude des langues, motivation – qui passe notamment par l'utilisation des médias –, langues et affaires, recherches sur le multilinguisme, nouvelles tendances et besoins actuels en interprétation et traduction, enfin, langues régionales et minoritaires.

*Commission européenne/Bruxelles, **Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action « Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique » : document de travail de la Commission, novembre 2007, 24 p. téléchargées du site <http://ec.europa.eu>***

La quasi-totalité des États membres ont amélioré l'enseignement des langues, notamment en faveur des plus jeunes. Au niveau du secondaire, l'enseignement de deux langues étrangères est proposé à un nombre plus élevé d'élèves, mais pas dans tous les États membres. Le rapport relève en outre quelques faiblesses dans l'enseignement des langues dispensé aux adultes. Ce rapport s'est appuyé sur les rapports nationaux envoyés par les États membres durant le dernier trimestre 2006. Dix-neuf rapports pays intitulés *Suivi du Plan d'action sur l'apprentissage des langues et la diversité linguistique* sont actuellement disponibles sur le site de la Commission. Un document technique accompagne le rapport de la Commission, reprenant sous forme d'un tableau l'état d'avancement des actions menées et recensant les sources d'information.

*Groupe des intellectuels pour le dialogue interculturel/Bruxelles, **Un défi salutaire : comment la multiplicité des langues pourrait consolider l'Europe, janvier 2008, 31 p. téléchargées du site <http://ec.europa.eu>***

La Commission européenne a demandé à un groupe d'intellectuels de réfléchir à la contribution du multilinguisme au dialogue interculturel, thème phare de l'année 2008. Le groupe préconise notamment un usage des langues nationales pour les contacts bilatéraux entre pays de l'Union européenne plutôt que dans une langue tierce ; il recommande par ailleurs aux États de favoriser l'apprentissage d'une « langue personnelle adoptive » intégrée au cursus scolaire et universitaire de tout citoyen européen et qui serait appelée à devenir, en quelque sorte, une seconde langue maternelle.

Le Conseil de l'Europe

*Conseil de l'Europe/Strasbourg, **La Charte européenne des langues régionales et minoritaires, 1992, entrée en vigueur le 1^{er} mars 1998, 16 p. téléchargées du site du Conseil de l'Europe www.coe.int***

Cette Charte est une convention qui vise à la fois à protéger les langues régionales et minoritaires, en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel, et à favoriser leur emploi dans la vie privée et publique. Elle concerne également les langues dépourvues de territoire et les langues officielles moins répandues. L'application de la Charte est contrôlée par un Comité d'experts.

*Conseil de l'Europe/Strasbourg, **Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer, Conseil de l'Europe: Division des langues vivantes, 2001, 191 p.***

Résultat d'une recherche menée pendant plus de dix ans par des linguistes, le *Cadre* a été élaboré par des experts dirigés par le Conseil de l'Europe. Après avoir resitué le *Cadre* dans son contexte politique et éducatif, les chapitres traitent successivement des niveaux communs de référence, de l'utilisation de la langue, des compétences de l'apprenant/utilisateur, des opérations et des tâches d'enseignement et d'apprentissage des langues, de diversification linguistique dans la conception de curriculum et d'évaluation. Il permet ainsi de fixer des objectifs d'apprentissage à différents niveaux, de concevoir des programmes de langues cohérents et de former les enseignants. Il est également utilisé pour les tests et les examens, facilitant ainsi la comparaison des diplômes.

Conseil de l'Europe/Strasbourg, **Portfolio européen des langues**, Conseil de l'Europe/Strasbourg, n.p., depuis 2001

Ce document d'auto-évaluation permet à tout apprenant en langues de consigner ses connaissances linguistiques et ses expériences culturelles. Le *Portfolio européen des langues* se décline en un passeport – à mettre régulièrement à jour –, une biographie langagière détaillée comprenant toutes les expériences faites dans les diverses langues et un dossier regroupant les travaux personnels attestant des performances acquises. Il existe des versions pour les élèves du primaire, du collège et les plus de quinze ans.

Conseil de l'Europe/Strasbourg, **Relier les examens de langues au Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR). Manuel avant projet**, Conseil de l'Europe/Strasbourg, septembre 2003, 135 p., figures, annexes

Ce manuel a été conçu pour aider les concepteurs d'examens à mettre en œuvre des démarches transparentes et concrètes pour situer leurs tests par rapport au *Cadre européen commun de référence pour les langues*, le *CECRL*. Après des activités de familiarisation avec cet outil, il propose une démarche permettant de décrire et d'analyser le contenu de ce que recouvrent les épreuves de l'examen pour une mise en relation avec le *CECRL*. Puis sont abordées la standardisation des évaluations et la validation empirique des différentes procédures.

GOULLIER Francis, **Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et l'élaboration de politiques linguistiques : défis et responsabilité. Forum intergouvernemental sur les politiques linguistiques, Strasbourg 6-8 février 2007**, Conseil de l'Europe. Division des Politiques linguistiques/Strasbourg, 2007, 80 p.

L'adoption rapide en Europe du *Cadre européen commun de référence pour les langues* a modifié l'enseignement des langues et l'évaluation des acquis de l'apprentissage. Le forum organisé par le Conseil de l'Europe a eu pour objectif d'analyser la nouvelle donne ainsi que les dernières responsabilités de la Division des politiques linguistiques. Plusieurs présentations ont concerné les aspects politiques de l'utilisation du *CECRL*.

BEACCO Jean-Claude, BYRAM Michael, **Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe : de la diversité linguistique à l'éducation plurilingue – version intégrale 2007**, Conseil de l'Europe/Strasbourg, 2007, 131 p. téléchargées du site <http://www.coe.int>

Cette version enrichie et refondue remplace la version de 2003. La finalité de ce guide est de proposer une analyse qui serve de cadre à l'élaboration des enseignements de langues dans les États membres et à travers lui à une réflexion sur les politiques linguistiques européennes. La première partie décrit les orientations générales des idéologies linguistiques en Europe ainsi que les formes d'enseignement des langues qui en découlent; un chapitre rappelle les principes identifiés par le Conseil de l'Europe pour fonder des politiques partagées en Europe. La deuxième partie envisage les données et méthodes nécessaires pour l'élaboration de politiques linguistiques. Enfin sont analysées les formes d'organisation des enseignements et des apprentissages plurilingues.

COSTE Daniel éd., CAVALLI Marisa, CRISAN Alexandru, et al, **Un document européen de référence pour les langues de l'éducation? : Conférence inter-gouvernementale : Langues de scolarisation dans un cadre européen pour les langues de l'éducation : apprendre, enseigner, évaluer : Prague 8-10 novembre 2007**, 2007, 92 p. téléchargées du site <http://www.coe.int/>, bibliogr., annexes, glossaire

Les langues de l'éducation scolaire comprennent à la fois les langues officielles ou nationales, les langues étrangères et les langues minoritaires. L'objectif du rapport est de clarifier les relations entre toutes ces langues, dans une perspective favorable au plurilinguisme. Un schéma conceptuel d'ensemble en vue de la possible élaboration de ce document de référence est esquissé. Des annexes comprenant notamment un glossaire franco-anglais et les principales notions et désignations utilisées pour cette réflexion d'ensemble complètent le document.

L'APPRENTISSAGE/ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN EUROPE

Études transnationales

BONNET Gérard éd., **The assessment of pupils'skills in English in eight European countries 2002 : a European project**, 2004, 205 p. téléchargées du site <http://cisad.adc.education.fr/>

L'étude, conduite en 2002 par le Réseau européen des responsables des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs dans une dizaine de pays européens, révèle les disparités de compétences en anglais des jeunes Européens âgés de quinze à seize ans. L'étude concerne le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne et la Suède.

BRADSHAW Jenny, KIRKUP Catherine, **Inventory of language certification in Europe**, National foundation for educational research/Londres/Royaume-Uni, mars 2006, 112 p., téléchargées du site <http://ec.europa.eu/>, annexes, bibliogr.

Une enquête détaillée a permis de référencer près de trois cents certifications en langues, ceci pour vingt-sept langues, dans vingt-cinq pays européens. Ce rapport décrit notamment l'utilisation qui est faite de ces certifications et la reconnaissance dont elles jouissent (en particulier pour accéder aux études), le développement des tests, le contrôle qualité, les méthodes utilisées par les concepteurs pour les relier aux niveaux du CECRL et des recommandations pour de futurs développements.

Commission européenne/Bruxelles, **Les Européens et leurs langues**, Commission européenne – Eurobaromètre, février 2006, 176 p.

En 2005, 28 694 citoyens des vingt-cinq États membres de l'Union européenne, de Bulgarie, Roumanie, Croatie et Turquie ont été interrogés sur leurs expériences et perceptions du multilinguisme. Le rapport s'articule autour de trois parties: l'enquête proprement dite (langues parlées, niveau de connaissances, utilisation, modes et activités d'apprentissage), les démarches et politiques menées pour encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie (motivation, éducation chez les plus jeunes, meilleures pratiques) et enfin l'implication des pays et de l'Union.

*Eurydice : Réseau d'information sur l'éducation en Europe/Bruxelles, **Chiffres clés de l'enseignement des langues à l'école en Europe**, Eurydice/Bruxelles, février 2005, 108 p.*

Cette étude comparative dresse le panorama de l'enseignement des langues dans les vingt-cinq pays de l'Union Européenne, ainsi qu'en Islande, au Lichtenstein, en Norvège, en Bulgarie et en Roumanie. Au nombre de 37, les indicateurs se déclinent selon un plan en cinq parties : contexte, organisation, participation, enseignants et processus pédagogiques.

*Eurydice : Réseau d'information sur l'éducation en Europe/Bruxelles, **Descriptions nationales sur l'enseignement des langues étrangères en Europe**, Eurydice, février 2001, une vingtaine de pages par pays*

Le site Eurydice donne accès à une série d'études nationales sur l'enseignement des langues. Sont successivement traités : le contexte linguistique national; un aperçu historique; l'organisation de l'enseignement; le contenu des programmes; la formation des enseignants; les réformes récentes. Le niveau de détail varie d'un pays à l'autre, notamment selon la place qu'y occupe l'enseignement des langues étrangères.

Profil de la politique linguistique éducative ou entités territoriales

Dix pays ou entités territoriales ont mené un processus d'auto-évaluation de leur politique linguistique avec l'aide d'experts du Conseil de l'Europe. Les profils linguistiques de ces pays sont consultables sur le site de la Division des politiques linguistiques, à partir de l'adresse <http://ec.europa.eu>. On y trouve un état des lieux de l'enseignement/apprentissage des langues dans les pays ou régions suivants : Chypre, Hongrie, Irlande, Lituanie, Lombardie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Slovaquie, Slovaquie et Val d'Aoste.

*STRUBELL Miquel, VILARO Sergi, WILLIAMS Glyn, WILLIAMS Gruffudd Owain, **La diversité de l'enseignement des langues dans l'Union européenne : rapport final : rapport pour la Commission européenne Direction générale Education et Culture**, septembre 2007, 145 p. téléchargées du site <http://ec.europa.eu/stat.>, bibliogr.*

Ce rapport analyse les tendances à la fois nationales et régionales de l'enseignement des langues dans l'Union européenne entre les années scolaires 1999-2000 et 2004-2005. L'accent porte notamment sur les langues autres que l'anglais, l'apprentissage simultané de diverses langues et la motivation. Il propose des exemples de bonnes pratiques pour diversifier l'offre d'enseignement des langues vivantes et recommande des mesures devant être adoptées pour élargir l'éventail des langues enseignées.

De nouvelles modalités d'enseignement

*Commission européenne. Unité politique des langues de la direction générale Education et culture, **CLIL/EMILE: the European dimension: actions, trends and foresight potential**, 2002, 204 p. téléchargées du site <http://europa.eu.int>*

Ce rapport traite de l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) dans une langue étrangère à travers le projet CLIL/EMILE (*Content and Language Integrated Learning/Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère*). Il cherche à définir l'apport d'un enseignement bilingue en DNL dans le cursus scolaire en tant que complément à l'enseignement linguistique classique.

*Commission européenne/Bruxelles/Belgique, MARSH David coord., **Special educational needs in Europe : the teaching and learning of languages : insights and innovation : teaching languages to learners with special needs** janvier 2005, 184 p. téléchargées de <http://europa.eu.int/>*

Cette étude, étayée d'exemples de bonnes pratiques, dresse un panorama des problèmes politiques et des solutions pratiques pour les apprenants ayant des besoins éducatifs particuliers. Les chapitres abordent notamment les résultats de recherches quantitatives et propose une typologie des besoins éducatifs particuliers, des langues cibles, des ressources professionnelles et des tests.

*EDELENBOS Peter, JOHNSTONE Richard, KUBANEK Angelika, **Les grands principes pédagogiques sur lesquels se fonde l'enseignement des langues aux très jeunes apprenants. Les langues pour les enfants en Europe : résultats de la recherche bonne pratique et principes essentiels**, Commission européenne. Direction générale de l'éducation et de la culture/Bruxelles, octobre 2006, 202 p., annexes téléchargées du site <http://ec.europa.eu>*

Dans le cadre du plan d'action mené en 2003 par la Commission européenne sur la promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, une recherche a été menée à travers l'Europe pour repérer les bonnes pratiques, les grands principes pédagogiques qui régissent l'enseignement / apprentissage des langues et évaluer les conséquences de ces principes. Quatre modèles principaux de formation linguistique font leurs preuves.

*Eurydice/Bruxelles, **L'enseignement d'une matière intégré à une langue étrangère (EMILE) en Europe**, Eurydice/Bruxelles, janvier 2006, 78 p.*

Certaines matières au programme sont enseignées dans une langue autre que celle du programme ordinaire, que ce soit une langue étrangère, une langue régionale ou minoritaire, voire une seconde langue nationale. Le présent rapport s'intéresse à ce type d'enseignement, baptisé enseignement EMILE, dans trente pays européens, essentiellement aux niveaux primaire et secondaire : le statut de cet enseignement, les langues cibles et son organisation. Il est notamment question des critères de recrutement des enseignants dispensant ces cours, de leur formation (initiale et continue), des projets pilotes existants, des débats suscités et des obstacles à lever pour étendre leur diffusion.

Les enseignants de langues vivantes

*BUSQUET Jordi, SOLÉ Dolors, STRUBELL Miquel, et al., **Cerner et lever les obstacles à la mobilité des professeurs des langues étrangères**, Commission Européenne/Bruxelles, juillet 2006, 98 p., stat., téléchargées du site <http://ec.europa.eu/>*

L'étude s'appuie sur trois types de sources : une recherche documentaire, la constitution de groupes de discussion et une enquête en ligne auprès de professeurs de langues dans trente-et-un pays. Après avoir rappelé la situation de l'apprentissage des langues étrangères en Europe, l'étude résume pour chaque pays européen les critères et conditions de recrutement des enseignants en langue et les possibilités ou obstacles à leur mobilité. On trouve ensuite l'analyse détaillée des résultats de l'enquête menée auprès des enseignants ainsi qu'une synthèse des groupes de discussion. Le rapport s'achève par des conclusions et recommandations.

HEYWORTH Frank, DUPUIS Véronique, LEBAN Ksenija, et al., **Face à l'avenir : les enseignants en langues à travers l'Europe**, Conseil de l'Europe/Strasbourg, 2003, 164 p.

Les différents participants ont exploré les rôles et tâches des professionnels des langues – enseignants, formateurs d'enseignants, auteurs de supports – ainsi que ceux qu'ils auront à occuper dans les années futures. Cette évolution mènerait à un nouveau paradigme dans l'enseignement des langues qui demande une nouvelle approche didactique. En annexe, sont réunis les questionnaires sur les rôles des enseignants et l'analyse des résultats.

KELLY Michael, GRENFELL Michael, ALLAN Rebecca, et al., **Profil européen pour la formation des enseignants de langues étrangères – un cadre de référence : rapport final**; Commission européenne/Bruxelles, septembre 2004, 124 p.

Ce rapport s'attache à la structure des programmes de formation, aux compétences et aux savoirs fondamentaux de l'enseignement en langues. Il dresse un panorama des diverses stratégies et savoir-faire dans l'enseignement et l'apprentissage et les valeurs que doit promouvoir cet enseignement. Onze études de cas menées dans des institutions de formation des enseignants étayent les observations et les préconisations.

WILLEMS Gérard M., **Politique de formation des professeurs de langues en faveur de la diversité linguistique et de la communication interculturelle. Etude de référence**, Division des Politiques Linguistiques/Strasbourg, 2002, 23 p. téléchargées du site <http://www.coe.int>, bibliogr.

L'étude présente la façon dont la dimension interculturelle peut être intégrée au programme de formation des professeurs de langues. L'expérience des élèves-professeurs dans le pays de leur langue cible devrait jouer un rôle essentiel dans ce processus de sensibilisation. Dans le cas où le séjour à l'étranger n'est pas possible, une autre approche didactique est proposée.

SITOGRAFIE

Politique linguistique de la Commission européenne

http://ec.europa.eu/education/policies/lang/languages_fr.html

La Commission européenne est engagée en faveur du multilinguisme au travers d'actions multiples qui sont recensées dans une rubrique dédiée sur le site de la Commission. Le Plan d'action de la Commission y est présenté, avec ses différentes étapes. L'ensemble des actions linguistiques des programmes «éducation et formation» sont détaillés. Les autres sous-rubriques concernent notamment: les enquêtes Eurobaromètres, la sensibilisation aux langues, les langues régionales et minoritaires, l'enseignement et l'apprentissage des langues, sans oublier une entrée spécifique pour les documents fondamentaux et une sélection de liens. Un portail web a été lancé en novembre 2005 à l'occasion de la toute première communication en faveur du multilinguisme; il sera prochainement remanié avec de nouvelles rubriques telles que la promotion de l'apprentissage des langues et la formation des enseignants.

Eurydice

<http://www.eurydice.org/>

Créé en 1980 par la Commission européenne et les États membres, ce réseau d'information sur l'éducation en Europe est intégré depuis 2007 au Programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Organisme institutionnel, il a pour vocation de collecter, mettre à jour, analyser et diffuser une information fiable et comparable sur les politiques et les systèmes éducatifs à travers l'Europe. Il a mené

plusieurs études sur l'enseignement des langues : chiffres clés de l'enseignement des langues en Europe, enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère et descriptions nationales.

Conseil de l'Europe : Division des politiques linguistiques

http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/default_FR.asp

Les États membres du Conseil de l'Europe coopèrent autour du développement et de l'analyse des politiques linguistiques éducatives au sein de la Division des politiques linguistiques. Celle-ci élabore des instruments de référence pour toutes les langues quel que soit leur statut et propose une expertise internationale aux États membres désireux d'analyser et de reformuler leurs politiques linguistiques éducatives. La Division suscite et accompagne les coopérations intergouvernementales qui permettent de repérer les stratégies efficaces en vue de la promotion du plurilinguisme. Elle est ainsi à l'origine des instruments que sont le *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)*, et le *Portfolio européen des langues (PEL)*. Elle a conçu un *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe* et apporte son expertise aux États membres pour réaliser leurs Profils des politiques linguistiques éducatives.

Conseil de l'Europe : Centre européen pour les langues vivantes, le CELV

<http://www.ecml.at/>

Fondé en 1994, le Centre européen pour les langues vivantes offre une plate-forme et un lieu de rencontre aux responsables des politiques linguistiques, aux experts en didactique, aux formateurs d'enseignants et aux auteurs de manuels dans le domaine des langues vivantes. Le site internet du CELV propose en particulier un descriptif de ses activités (projets internationaux de recherche et développement) et une rubrique sur l'actualité des approches innovantes dans l'éducation aux langues en Europe. Tout un ensemble de publications est consultable et téléchargeable gratuitement, notamment les résultats des projets. Le CELV publie la *Gazette européenne des langues*, qui rend compte trois fois par an des développements du CELV, de la Division des politiques linguistiques et d'autres secteurs du Conseil de l'Europe.

Courriel européen des langues

<http://www.ciep.fr/courrieuro/index.php>

Cette lettre d'information en ligne, gratuite, est diffusée trois fois par an, pour faire connaître les recherches et publications du Conseil de l'Europe en matière de politique des langues. Elle s'intéresse notamment aux activités du Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'aux programmes et initiatives de la Commission européenne dans ce domaine. Elle propose outils, références et réflexions aux différents acteurs de l'enseignement des langues. Elle se décline en cinq rubriques dont la première présente un point de vue sur la politique européenne des langues par une personnalité française ou européenne. Dans le numéro de février 2008, Daniel Charbonnier, inspecteur général de l'éducation nationale, s'intéresse à la mobilité internationale des enseignants.

